



SERVICE DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DE LA RÉGIE DES EAUX  
DU SIAEPAVID

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif

RÉGIE DES EAUX DU SIAEPAVID — 30/06/2022

# 1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne**
- Nom de l'entité de gestion: **Régie Assainissement collectif**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liées au service :
- 

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Camps-sur-l'Isle, Gours, Petit-Palais-et-Cornemps, Porchères, Puynormand, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Médard-de-Guizières**
- Existence d'une CCSPL  Non
- Existence d'un zonage  Oui
- Existence d'un règlement de service  Oui

## 1.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

## 1.3 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **près de 3 100 habitants** au 31/12/2021 .

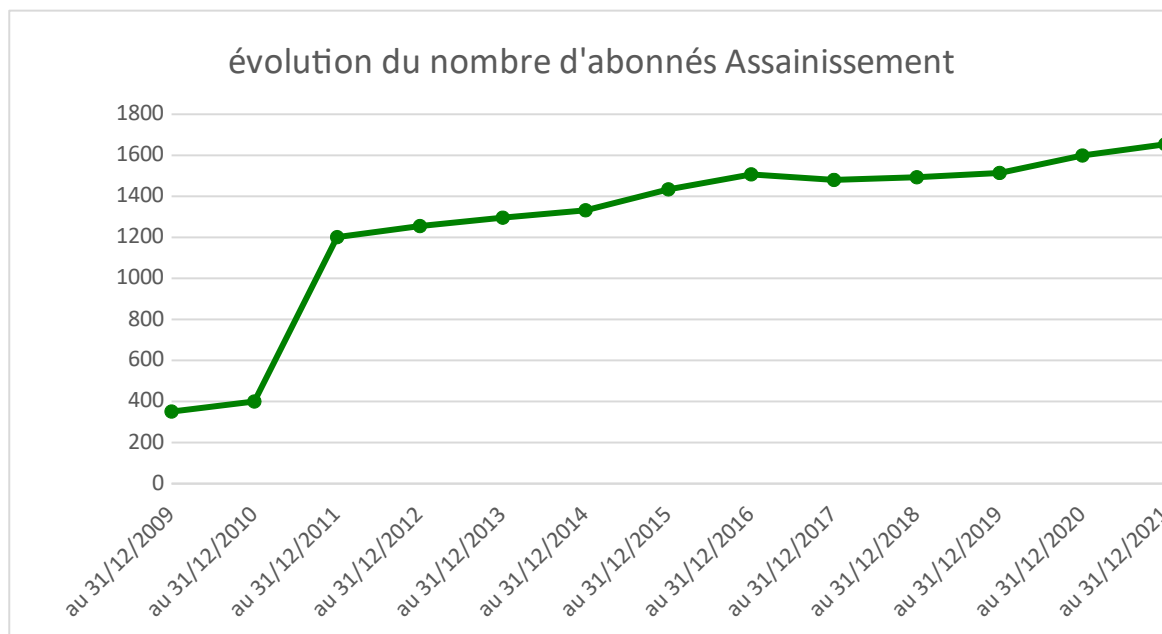
*Commentaire: changement modalité de calcul : basé sur le nombre d'habitant par abonné issus des données de facturation du service d'eau potable*

## 1.4 - NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
Le service public d'assainissement collectif dessert **1 651 abonnés** au 31/12/2021 (1 599 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021	
Camps sur l'Isle	116	119	119	120	
Gours	123	125	130	135	
Petit Palais et Cornemps	23	24	24	51	
Porchères	126	128	132	132	
Puynormand	64	64	66	68	
St Antoine sur l'Isle	173	177	177	185	
St Christophe de Double			63	62	
St Médard de Guizières	868	877	888	901	évolution
<b>TOTAL</b>	<b>1 493</b>	<b>1 514</b>	<b>1 599</b>	<b>1654</b>	<b>3,4 %</b>



Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 023.

**Commentaire :** actualisation du nombre d'abonné potentiel issue de la révision des zonages d'assainissement de l'ensemble des communes à l'exception de St Médard de Guizières (enquête publique de révision du zonage fin 2022)

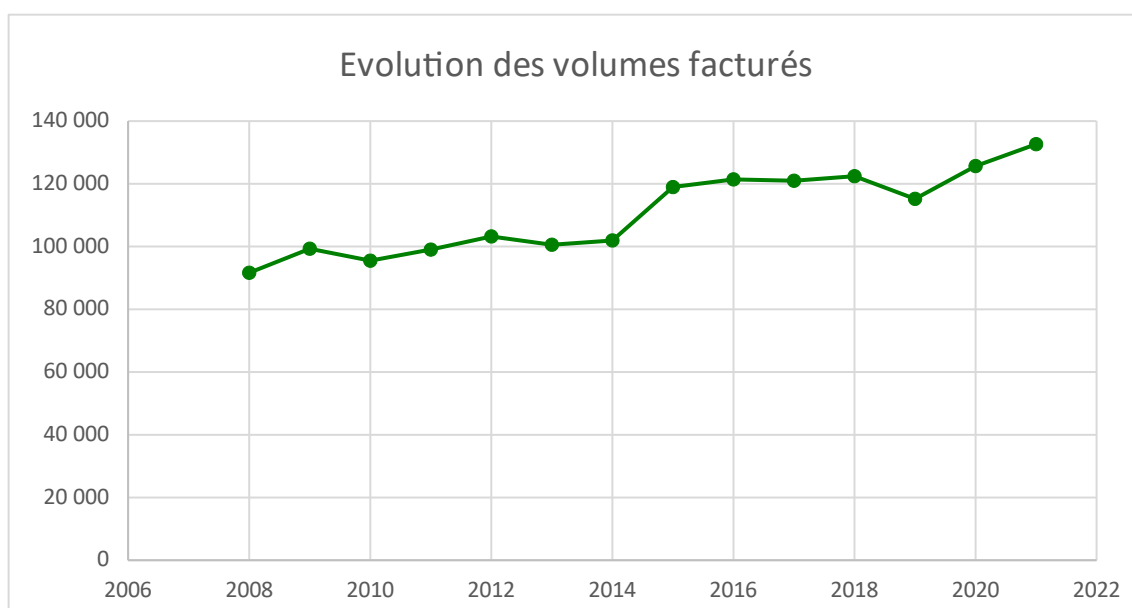
La densité linéaire d'abonnés -nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **45,53 abonnés/km** au 31/12/2021. (44,22 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,88 habitants/abonné** au 31/12/2021. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2020).

## 1.5 - VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>125 670</b>	<b>132 643</b>	<b>5,5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6 - DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Existence d'une convention de déversement Import/Export avec le SIAE du Pizou - Moulin Neuf (Dordogne).

## 1.7 - AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2021 (**0** au 31/12/2020).

## 1.8 - LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0 km** de réseau unitaire hors branchements.
- **36,26 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de **36,26 km** (**36,16 km** au 31/12/2020).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
By pass entrée de station	Steu de St Médard de Guizières	/

## 1.9 - OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE

Code Sandre de la station : 0533385V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1991									
Commune d'implantation		Saint-Christophe-de-Double (33385)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		300									
Nombre d'abonnés raccordés		63									
Nombre d'habitants raccordés		158									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 03/11/2016									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Courbarieu							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub> filtrée		35		ou		60					
DCO filtrée		/				60					
MES		/				50					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> filtrée		DCO filtrée		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/03/2021	oui	6	/	71		43	/	10	/	1,4	/

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Station d'épuration de Petit Palais**  
Code Sandre de la station : 0533320V001

**Caractéristiques générales**

<b>Filière de traitement (cf. annexe)</b>	<b>Boue activée - aération prolongée (très faible charge)</b>
<b>Date de mise en service</b>	_____
<b>Commune d'implantation</b>	<b>Petit Palais et Cornemps</b>
<b>Lieu-dit</b>	
<b>Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup></b>	<b>100</b>
<b>Nombre d'abonnés raccordés</b>	<b>51</b>
<b>Nombre d'habitants raccordés</b>	<b>60</b>
<b>Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j</b>	<b>15</b>

**Prescriptions de rejet**

<b>Soumise à</b>	<b>Déclaration en date du 03/11/2016</b>		
<b>Milieu récepteur du rejet</b>	<b>Type de milieu récepteur</b>	<b>Eau douce de surface</b>	
	<b>Nom du milieu récepteur</b>	<b>Le Palais</b>	
<b>Polluant autorisé</b>	<b>Concentration au point de rejet (mg/l)</b>	<b>et / ou</b>	<b>Rendement (%)</b>
<b>DBO<sub>5</sub></b>	<b>35</b>		
<b>DCO</b>	<b>200</b>		

**Charges rejetées par l'ouvrage**

<b>Date du bilan 24h</b>	<b>Conformité (Oui/Non)</b>	<b>Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté</b>									
		<b>DBO<sub>5</sub></b>		<b>DCO</b>		<b>MES</b>		<b>NGL</b>		<b>Pt</b>	
		<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>	<b>Conc mg/l</b>	<b>Rend %</b>
<b>21/03/2021</b>	<b>Oui</b>	<b>17</b>	<b>96</b>	<b>93</b>	<b>91</b>	<b>27</b>	<b>92</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>8,4</b>	<b>40</b>

**STEU N°3 : Station d'épuration PUYNORMAND**  
Code Sandre de la station : 0533347V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux								
Date de mise en service			01/01/2009								
Commune d'implantation			Puynormand (33347)								
Lieu-dit			Ringaud								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			250								
Nombre d'abonnés raccordés			68								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			37,5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration en date du 08/12/2016								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Fossé eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau de leysart					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>			25			et		60			
DCO			100			et		60			
MES			30			et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/10/2021	oui	<3	/	75	/	6	/	70	52	15	38



**STEU N°4 : Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE**  
Code Sandre de la station : 0533373V001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			01/01/2006										
Commune d'implantation			Saint-Antoine-sur-l'Isle (33373)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			1500										
Nombre d'abonnés raccordés			452										
Nombre d'habitants raccordés			1130										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			225										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			Déclaration en date du 28/06/2013										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								
			Nom du milieu récepteur		Isle								
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>			35			ou		91					
DCO			120			ou		85					
MES			30			ou		94					
NTK			40			/		/					
Pt			25			/		/					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/03/2021		oui		<3	99	33	97	4	99	3,8	97	0,5	95
08/06/2021		oui		<3	99	37	98	5	99	2,7	97	2,9	79

**STEU N°5 : STEP de ST MEDARD DE GUIZIERES**  
Code Sandre de la station : 0533447V002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	Février 1988		
Commune d'implantation	Saint-Médard-de-Guizières (33447)		
Lieu-dit	Les Pradettes		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2000		
Nombre d'abonnés raccordés	1007		
Nombre d'habitants raccordés	2518		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	300		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du 07 novembre 2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	PICARD-PRADETTES	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	94
DCO	125	ou	89
MES	35	ou	95

## Bilan annuel des concentrations flux en sortie et rendements du système de traitement (avec prise en compte

Débit de référence (m3/j)	300	PC 95 (m3/j)	959
Période	2021		

Mois	Informations	Vol. rejeté par DO (m³)	Vol. rejeté par le by-pass (m³)	Débit. jour.traité m³ /j (A3)	Concentrations, flux en sortie et rendements (1) (prise en compte partiellement DO en tête de STEU (A2))																							
					MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT					
					Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J
Janvier	Moyenne (1)	152		661	17,4	84	15	51,5	75	45	13,6	85	12															
	Valeur extrême (2)	785		727	17,4	84	15	51,5	75	45	13,6	85	12															
	Nb de dépassement				0	1	0	0	1	0	0	1	0															
Février	Moyenne	418		651	6,8	94	5	35,3	85	29	5,3	94	4															
	Valeur extrême	1317		766	6,8	94	5	35,3	85	29	5,3	94	4															
	Nb de dépassement				0	1	0	0	1	0	0	0	0															
Mars	Moyenne	1		420	51,0	75	28	78,0	80	43	12,0	92	7	15,6	70	8,6	15,0	71	8,3	10,0	73	5,5	3,3	38	1,8			
	Valeur extrême	16		562	51,0	75	28	78,0	80	43	12,0	92	7	15,6	70	8,6	15,0	71	8,3	10,0	73	5,5	3,3	38	1,8			
	Nb de dépassement				1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Avril	Moyenne	1		324	7,8	98	3	39,0	95	15	4,0	99	1															
	Valeur extrême	14		410	7,8	98	3	39,0	95	15	4,0	99	1															
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Mai	Moyenne	4		354	9,8	98	2	42,3	96	10	5,4	99	1															
	Valeur extrême	108		525	9,8	98	2	42,3	96	10	5,4	99	1															
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Juin	Moyenne	6		331	9,5	98	3	41,0	95	11	4,0	99	1	14,4	84	3,9	14,0	85	3,8	12,0	83	3,2	5,0	59	1,3			
	Valeur extrême	82		498	9,5	98	3	41,0	95	11	4,0	99	1	14,4	84	3,9	14,0	85	3,8	12,0	83	3,2	5,0	59	1,3			
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Juillet	Moyenne	0		289	9,6	97	3	37,0	95	10	3,0	99	1															
	Valeur extrême	0		373	9,6	97	3	37,0	95	10	3,0	99	1															
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Août	Moyenne	0		232	12,0	97	3	52,0	94	13	3,0	99	1	8,5	90	2,1	8,3	91	2,0	6,7	90	1,6	2,3	80	0,6			
	Valeur extrême	1		325	12,0	97	3	52,0	94	13	3,0	99	1	8,5	90	2,1	8,3	91	2,0	6,7	90	1,6	2,3	80	0,6			
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Septembre	Moyenne	0		242	6,2	98	2	37,0	95	10	3,0	99	1															
	Valeur extrême	3		289	6,2	98	2	37,0	95	10	3,0	99	1															
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Octobre	Moyenne	1		230	5,3	99	1	37,4	95	9	4,2	98	1															
	Valeur extrême	17		272	5,3	99	1	37,4	95	9	4,2	98	1															
	Nb de dépassement				0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Novembre	Moyenne																											
	Valeur extrême																											
	Nb de dépassement																											
Décembre	Moyenne																											
	Valeur extrême																											
	Nb de dépassement																											
<b>TRANSFERT VERS NOUVELLE STEP</b>																												
Nombre de dépassements					1	3	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
MOYENNE (1)		58		372	15,7	94	6	46,9	91	19	7,2	96	3	13,7	80	4,8	13,2	81	4,7	9,7	81	3,5	3,5	59	1			
MAXIMUM		1317		766	51,0	99	28	78,0	96	45	13,6	99	12	15,6	90	8,6	15,0	91	8,3	12,0	90	5,5	5,0	80	2			
MINIMUM		0		135	5,3	75	1	35,3	75	9	3,0	85	1	8,5	70	2,1	8,3	71	2,0	6,7	73	1,6	2,3	38	1			
TOTAL ANNUEL		16792		106860																								

Valeurs limites de rejet	MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT		
	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	
	35,0	95,0		90,0	89,0		25,0	94,0													

Valeurs réhibitoires	MES			DCO			DBO5			NG			NK			N-NH4			PT		
	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/J	Conc. mg/l	Rend.	
	85,0			250,0			50,0														

(1) : les moyennes sont pour les volumes et les débits des moyennes arithmétiques et pour les autres paramètres calculés à partir des flux (cf circulaire jugement de la conformité).  
 (2) : les valeurs extrêmes sont les valeurs maximales pour tous les paramètres, pour les débits, pour les volumes, les valeurs extrêmes pour les rendements sont les valeurs minimales

## 1.10 - QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

### 1.10.1. QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES PAR LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE (Code Sandre : 0533385V001)	Non évaluées	Non évaluées
Station d'épuration de PETIT PALAIS (Code Sandre : 0533320V001)	Non évaluées	0,09
Station d'épuration PUYNORMAND (Code Sandre : 0533347V001)	Non évaluées	Non évaluées
Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE (Code Sandre : 0533373V001)	7,84	4,6
STEP de ST MÉDARD DE GUIZIERES (Code Sandre : 0533447V002)	23,7	29,18
<b>Total des boues produites</b>	<b>31,5</b>	<b>33,9</b>

## 1.10.2. QUANTITÉS DE BOUES ÉVACUÉES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Lagune de ST CHRISTOPHE DE D. (Code Sandre : 0533385V001)	0	0
Station d'épuration de Petit Palais (Code Sandre : 0533320V001)	0	0,09
Station d'épuration PUYNORMAND (Code Sandre : 0533347V001)	0	0
Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE (Code Sandre : 0533373V001)	7,84	4,6
STEP de ST MEDARD DE GUIZIERES (Code Sandre : 0533447V002)	23,7	29,18
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>31,5</b>	<b>33,9</b>

# 2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

## 2.1 - MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Frais d'accès au service:</b>	0€	0€
<b>Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)(1)</b>	1683€	1683€

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité - Régie</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an) - Abonnement (1)</b>	65,92 €	65,92 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	2,5 €/m <sup>3</sup>	2,5 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
<b>Taux de TVA (2)</b>	10 %	10 %
<b>Redevances</b>		
<b>Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)</b>	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

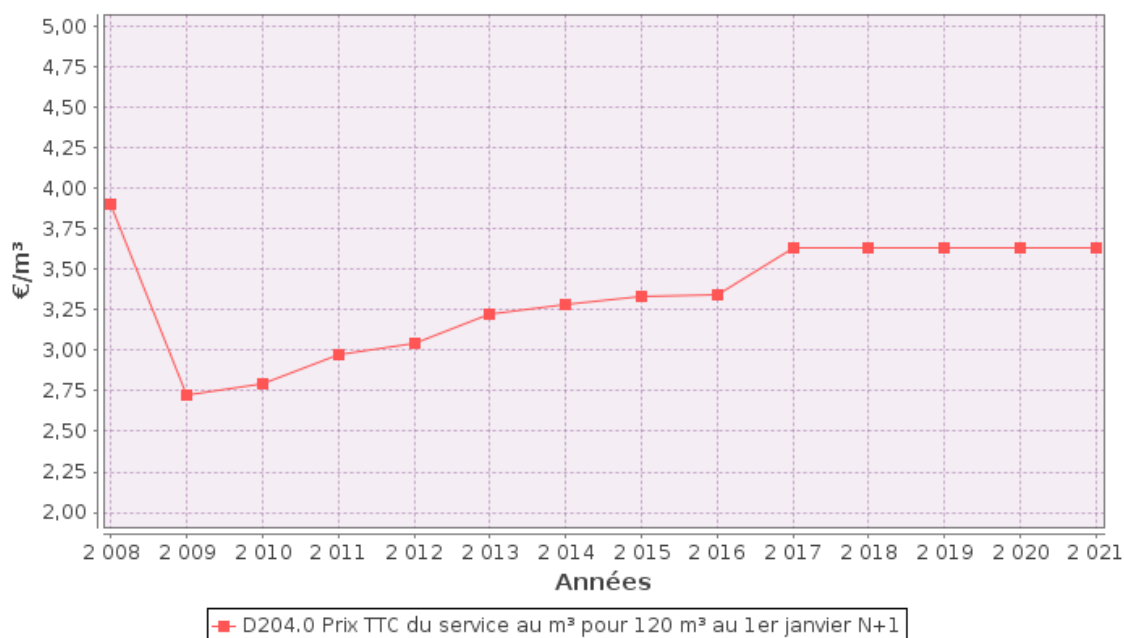
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/11/2020 effective pour l'année 2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 27/01/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.

## 2.2 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	65,92	65,92	0%
Part proportionnelle	300,00	300,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	365,92	365,92	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	39,59	39,59	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	69,59	69,59	0%
<b>Total</b>	<b>435,51</b>	<b>435,51</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,63</b>	<b>3,63</b>	<b>0%</b>



La facturation est effectuée avec une **fréquence annuelle**.

## 2.3 - RECETTES

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **400 631 €** (364 961 € au 31/12/2020).

# 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3.1 - TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **81,61 % des 2 023 abonnés** potentiels.

## 3.2 - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	pts potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		73,8%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80,4%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	85%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>93</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2021 (93 pour 2020).**

## 3.3 - CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020	Conformité exercice 2021 0
Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE.	6,7	100	100
Station d'épuration de PETIT PALAIS	5,9	100	100
Station d'épuration PUYNORMAND	6,6	100	100
Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE	47,57	100	100
STEP de ST MEDARD DE GUIZIERES	77,36	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

## 3.4 - CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE.	6,7	100	100
Station d'épuration de Petit Palais	5,9	100	100
Station d'épuration PUYNORMAND	6,6	100	100
Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE	47,57	100	100
STEP de ST MEDARD DE GUIZIERES	77,36	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

## 3.5 - CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	6,7	100	100
Station d'épuration de PETIT PALAIS	5,9	100	100
Station d'épuration PUYNORMAND	6,6	100	100
Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE	47,57	100	100
STEP de ST MÉDARD DE GUIZIERES	77,36	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

## 3.6 - TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Lagune de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE :

Filières mises en oeuvre	tMS
Pas d'évacuation de boues	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>	—

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Petit Palais :

Filières mises en oeuvre		tMS
<b>Évacuation vers une STEU <sup>(1)</sup></b>	Conforme	0,09
	Non conforme	/
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>0,09</b>

Station d'épuration PUYNORMAND :

Filières mises en oeuvre	tMS
Pas d'évacuation de boues	

Station d'épuration ST ANTOINE / L'ISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
<b>Valorisation agricole</b>	Conforme	4,6
	Non conforme	/
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>4,6</b>

STEP de ST MEDARD DE GUIZIERES :

Filières mises en oeuvre		tMS
<b>Compostage</b>	Conforme	29,18
	Non conforme	/
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>29,18</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

# 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## 4.1 - MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: mandats émis	540 020	
Montants des subventions en €	0	0

## 4.2 - ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 673 137	2 687 635
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	170 005	175 497
	en intérêts	73 386	67 894

## 4.3 - AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de **78 214 €** (158 240€ en 2020).

## 4.4 - PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Station d'épuration de Petit Palais	295 000
TR2 Petit Palais	204 000
Etudes Diagnostiques St Christophe Puynormand St Antoine Gours Porchères	95 000
Extension Réseau Avenue du Parc des Sport St Médard de Guizières	365 000
Extension Rue Marthe VAYRON Ouest	95 000

## 4.5 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programme pluriannuel adopté

# 5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## 5.1 - ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN fonds DE SOLIDARITÉ (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**573,24 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0043€/m<sup>3</sup>** pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020).

## 5.2 - OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas d'opération de coopération décentralisée

# 6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ASSAINISSEMENT

Indicateurs descriptifs des services		2020	2021
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 841	3098
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	31,5	33,9
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,63	3,63
Indicateurs de performance		2020	2021
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	79,04%	79,04%
<b>P202.2 B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	93	93
<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0